



MAIRIE
01470 BRIORD

Le 22 septembre 2021

217 rue Marcoz,
73000 Chambery
vincent.biays@orange.fr
06 80 01 82 51

Siret 335 214 698 0007B
APE 742A

REVISION DU PLU

Réunion n°4 - thématique des zones d'activités - 20 septembre 2021

Participants : M BLANC (Maire), MM ALONZI et MERLE (adjoints), Amandine ARRIGONI (responsable développement économique - CCPA) - Thierry COLIN (DGS - CCPA), Sylvain CAZALS (finance - fiscalité - foncier - CCPA), Olivier PREMILLIEU (SCOT).

La compétence zones d'activités économiques a été transférée à la CCPA le 1er janvier 2017.

Rappel : il est possible de déléguer à la comcom le droit de préemption urbain (DPU) pour les zones économiques.

Une étude de développement et d'aménagement des zones activités économiques, à l'échelle de la CCPA, est en cours. L'objectif est de définir les priorités et les cibles de développement.

Le SCOT a retenu 5ha de développement pour Briord. La stratégie d'aménagement de la ZAE doit être détaillée dans le cadre d'une OAP.

Il existe un cahier de prescription architecturale et paysagère, à l'initiative de la CCPA. L'objectif est de rechercher une densification qualitative. Ce cahier va être révisé dans une échéance de 6 mois.

La commune retient l'hypothèse d'un développement administratif et tertiaire sur le site de l'ancien restaurant (au Pont). On rappelle qu'il y a un enjeu paysager d'entrée de ville et de traversée d'agglomération. L'accès à ce pôle pourrait être imaginé depuis le giratoire.

La commune souhaite se porter acquéreuse des anciennes serres.

La variante de la via rhôna transitera en rive droite, entre le port de Briord et Villebois.

L'entreprise Roset connaît un développement important avec la perspective de création d'une centaine d'emplois (pas tous à Briord). L'entreprise évoque la problématique du logement pour accueillir de nouveaux employés.

Le coût des fouilles archéologiques sur le secteur d'en Joyans dépasse le million d'euros ce qui handicape le développement de la zone.



Il serait intéressant de rencontrer la direction de Roset pour étudier l'opportunité d'un échange de terrains entre «les Verchères» et la zone 1AUx située au nord-est des usines. L'entreprise Roset travaille sur un projet de reconversion des friches industrielles de Montagneu.

L'entreprise Brior'd'ures souhaiterait déménager mais la CCPA n'a aucune offre à lui proposer.

On évoque les gros enjeux de mobilités douces entre le collège, le village et pour l'ensemble du pôle

Prochaines réunions :

- Réunion sur l'état initial environnement : 05 oct. 2021 à 17h30
- Réunion sur le diagnostic communal (suite) : 14 oct. 2021 à 17h30

Vincent BIAYS